

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-2412

présenté par

Mme Meynier-Millefert, M. Sorre, Mme Babault, M. Vojetta, Mme Riotton, M. Haury,
Mme Violland, Mme Le Feu, Mme Heydel Grillere et M. Lamirault

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Recherche et enseignement supérieur »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	0	0
Vie étudiante	0	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	10 000 000
Recherche spatiale	0	0
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	10 000 000	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans un contexte de sobriété énergétique, il convient de renforcer les moyens financiers dédiés à la recherche et à l'enseignement universitaires en la matière. Au-delà d'une approche conjoncturelle liée aux troubles géopolitiques, la sobriété énergétique est une approche structurelle vouée à être liée à notre quotidien et à nos prochaines politiques publiques. Il convient donc de consacrer des moyens complémentaires dans le domaine. Tel est l'objectif du présent amendement.

Cet amendement abonde donc l'action 17 « Recherche dans le domaine des nouvelles technologies de l'énergie » du programme 190 « Recherche et enseignement supérieur » à hauteur de 10 millions d'euros ; il minore l'action 01 « Pilotage et animation » du programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » à hauteur de 10 millions d'euros. Il convient de noter que cette proposition de mouvement de crédits est uniquement formelle, afin de respecter les règles budgétaires.